

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire le 8 mars 2023, s'est réuni le vendredi 24 mars 2023 à 18 h 30 en Mairie sous la Présidence de Jean-Luc TANNEAU, Maire.

Étaient présents :

Nom-prénom	Présent	Absent	Donne procuration à	Heure d'arrivée	Heure de départ
BARBET Sylvie		X	BODERE Christian		
BIET Thomas		X	KERRIOU Christian		
BODERE Christian					
CIPRIANO Evelyne					
COCHOU Christine					
DANIEL René-Claude					
DEFANTE Antoine		X	LE BALCH Daniel		
GLEHEN Danièle					
GODEC Pascal					
GUEGUEN Johan		X	TANNEAU Jean-Luc		
KERRIOU Christian					
LE BALCH Daniel					
LE CLEACH Henri					
LE CORRE Gaëlle					
LE GALL Gaëlle					
LE GOFF Françoise					
LOPERE Lénaïg					
PERON Roger					
RANZONI Michèle					
SEITHER Charles		X	PERON Roger		
STRUILLOU Audrey					
TANNEAU Jean-Luc					
VOLANT Laure					

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : au début de la séance
- votants : 23

Secrétaire de séance : Gaëlle LE CORRE

Conseil municipal du 24 03 2023 – 18 h 30

Salle du Conseil Municipal

07) Del2023-015. Approbation du compte administratif 2022 – Budget annexe Kermeur

Nomenclature : 7.1 – Finances locales – Décisions budgétaires

Rapporteur : M. Daniel LE BALCH

M. LE BALCH, 1^{er} adjoint en charge des finances, indique que la maquette réglementaire du compte administratif 2022 (M57) du budget annexe (Lotissement de Kermeur) a été adressée à tous les membres du Conseil municipal par voie électronique.

Puis, il présente le compte administratif 2022 du budget annexe examiné en commission des finances du 22 mars 2023 et arrêté ainsi qu'il suit :

Budget annexe lotissement de Kermeur 2022

- Les dépenses de fonctionnement étaient de 4 407,88 €
- Les recettes de fonctionnement étaient de 80 599,99 €
- La section de fonctionnement présente un résultat de 76 192,11 €

- Les dépenses d'investissement étaient de 0 €
- Les recettes d'investissement étaient de 0 €
- La section d'investissement présente un résultat de 0 €

Concernant les reports de l'exercice 2022

- En section de fonctionnement, les dépenses étaient de 74 110,20 €
- En section d'investissement, les dépenses étaient de 0 €

Pris l'avis favorable de la commission finances du 22 mars 2023,

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le compte administratif 2022 du **budget annexe** du lotissement de Kermeur
- **Constate** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Conseil municipal du 24 03 2023– 18 h 30

Salle du Conseil Municipal

- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Fait au Guilvinec, le 24/03/2023

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com

LE MAIRE

